



RÉGLEMENT DE LA BOURSE AUX VELOS

Lieu : Quai Louis XVIII - Bordeaux
Horaires : Dépôt des vélos de 9h30 à 11h
Vente des vélos de 11h à 16h

Date :

Pour les déposants

Les dépôts se font à partir de 9 h 30 et jusqu'à 11 h du matin.

Seuls sont acceptés les vélos en bon état de marche. Les accessoires non fixés doivent être bien attachés au vélo (antivol, pompe) et signalés sur la fiche vélo correspondante.

Cette fiche est remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.

Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité (CNI, passeport...). Si vous avez la facture d'achat, ne pas hésiter à venir avec.

Attention : pour la vente d'un vélo gravé (marquage Bicycode de la FUB), il faut obligatoirement fournir « le passeport marquage » ; sans quoi le vélo ne sera pas pris à la vente.

Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser la vente d'un vélo à un prix trop élevé ; 10 % du prix de vente revient à l'association.

La fin de la vente a lieu à 16 h.

Les invendus seront rendus gratuitement à leur propriétaire.

L'heure limite de récupération des vélos invendus ou de l'argent est 17 h, le jour même.

Au-delà de cette heure, les vélos non récupérés seront donnés à une association.

<p>Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement</p> <p>Le déposant</p>	<p>VÉLO(S) N°</p>
--	--------------------------